



Programme des nouveaux gTLD Note explicative

Budget des nouveaux gTLD

Date de révision :	1er juin 2010
(Veuillez consulter la note de bas de page 3)	
Date de publication originale :	31 mai 2010

Contexte - Programme relatif aux nouveaux gTLD

Depuis sa création il y a 10 ans en tant qu'organisation multipartite à but non lucratif dédiée à la coordination du système d'adressage de noms sur Internet, l'ICANN compte, parmi ses principes fondamentaux, la promotion de la concurrence sur le marché des noms de domaine et le maintien de la sécurité et de la stabilité d'Internet - un principe reconnu notamment par les États-Unis et d'autres gouvernements. Le développement des domaines génériques de premier niveau (gTLD) permettra plus d'innovation, de choix et de changement concernant le système d'adressage d'Internet, à présent desservi par 21 gTLD.

La décision d'introduire des nouveaux gTLD a fait suite à une longue période de consultation approfondie, menée auprès de l'ensemble des regroupements de la communauté Internet mondiale, et a été prise par les représentants d'un grand nombre de parties prenantes (gouvernements, individus, sociétés civiles, regroupements commerciaux et de propriétés intellectuelles, communauté technologique). Ont contribué aux travaux d'élaboration de ces politiques le Comité consultatif gouvernemental (GAC), le Comité consultatif At-Large (ALAC), l'Organisation de soutien aux politiques de codes de pays (CCNSO) et le Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité (SSAC). Le processus de consultation, achevé par l'Organisation de soutien aux politiques des noms génériques (GNSO) en 2007, a abouti à la politique d'introduction des nouveaux gTLD adoptée par le conseil de l'ICANN en juin 2008.

Cette note explicative fait partie d'une série de documents publiés par l'ICANN, qui aident la communauté Internet mondiale à comprendre les exigences et processus présentés dans la version préliminaire du guide de candidature. Depuis la fin 2008, le personnel de l'ICANN a partagé la progression du processus d'élaboration du programme avec la communauté Internet à travers des forums de commentaires publics sur les versions préliminaires du guide de candidatures et les documents associés. À ce jour, plus de 250 jours de consultation sur les documents essentiels du programme ont été comptabilisés. Les commentaires reçus continuent d'être soigneusement étudiés et utilisés pour affiner davantage le programme et contribuer à l'élaboration de la version finale du guide de candidature.

Pour obtenir des informations, plannings et activités actuels, associés au programme des nouveaux gTLD, consultez la page <http://www.icann.org/en/topics/new-gtld-program.htm>.

Notez qu'il s'agit uniquement d'une discussion préliminaire. Les candidats potentiels ne doivent pas s'appuyer sur les détails présentés dans le programme des nouveaux gTLD, ce programme restant soumis à modification suite aux différents commentaires qui seront reçus.

Résumé des points clés du présent document

- En s'appuyant sur des pratiques commerciales solides et la prudence financière, le budget des gTLD a été organisé selon trois phases : 1) développement, 2) déploiement et 3) traitement des candidatures, pour un meilleur suivi et établissement des rapports sur les coûts.
- Phase 1 : le développement est décrit dans le plan opérationnel et le budget de l'exercice 2011 de l'ICANN et reflète les activités nécessaires à la progression de la mise en œuvre des recommandations réglementaires du programme des gTLD. Le coût des activités de développement restantes est estimé à 6,7 millions de dollars.
- Phase 2 : le déploiement reflète les activités nécessitant un « champ d'action suffisant et une certitude liée au calendrier » telles que les activités requises pour achever la mise en œuvre des processus d'évaluation des candidatures, l'élaboration d'une campagne de communication mondiale sur le lancement du programme, l'intégration de panels d'évaluation, etc. Une appréciation commerciale solide doit être exercée afin de s'assurer que les dépenses sont engagées de façon raisonnable et opportune. Les frais encourus pour ces activités seront soumis à une approbation indépendamment des cycles budgétaires habituels de l'ICANN et ne sont pas inclus dans le projet de plan opérationnel et de budget de l'exercice 2011. Les coûts sont estimés à 2,6 millions de dollars.
- Phase 3 : le budget du traitement des candidatures se compose principalement de coûts variables permettant de gérer les activités d'acceptation et de traitement des candidatures à travers plusieurs processus et panels d'évaluation. Ce budget est approuvé séparément plusieurs mois avant le lancement officiel du programme des gTLD. Les coûts encourus pour ces activités ne sont pas reflétés dans le plan opérationnel et le budget de l'exercice 2011.

Introduction

Le programme sur les domaines génériques de premier niveau (gTLD) de l'exercice 2011, qui contribue à réaliser la vision de l'ICANN d'un Internet *mondial unifié fonctionnant pour tout le monde*, fournira de nouvelles plateformes pour l'innovation et le changement qui stimuleront la concurrence et accroîtront le choix d'un grand nombre d'utilisateurs et de communautés.

L'investissement nécessaire au développement d'un programme efficace qui répond aux problèmes de la communauté et garantit que les candidats qualifiés peuvent sécuriser les gTLD, est considérable pour cet effort et demeure neutre en termes de revenus.

L'objectif de cette note explicative est de fournir des informations sur les coûts estimés du programme des gTLD afin de faire progresser l'implémentation des recommandations réglementaires sur les gTLD vers le lancement du processus : l'évaluation des candidatures et la

délégation de nouvelles chaînes à la zone racine. Les estimations de coûts fournies par les candidats du panel d'évaluation, les principes financiers importants décrits dans la section 2 du document « Mise à jour relative au traitement des coûts », datant d'octobre 2009 (<http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/related-en.htm>), et plusieurs hypothèses décrites ici, ont été utilisés dans l'élaboration des estimations budgétaires.

Le personnel de l'ICANN, les experts extérieurs et la communauté Internet poursuivent leur effort de collaboration. Bien que des progrès significatifs ont été faits à ce jour, plusieurs activités demeurent en suspens, telles que l'achèvement de la version finale du guide de candidature (AGB), l'achèvement des processus nécessaires à l'acceptation et à l'évaluation des candidatures, et la réalisation d'une campagne de communication visant à informer la communauté mondiale sur le lancement du programme des gTLD.

Le personnel a récemment réalisé une analyse des coûts engendrés par le programme des gTLD, y compris une évaluation des risques généraux et du temps requis pour compléter certaines activités nécessaires à une disponibilité opérationnelle. Pour garantir que les coûts sont correctement suivis et communiqués, le budget des gTLD a été organisé selon trois phases : 1) développement, 2) déploiement et 3) traitement des candidatures. Un résumé de chaque phase est proposé ci-dessous.

Des plans précédents ont exigé un amendement budgétaire afin d'inclure les revenus générés par les frais de candidature, les coûts de traitement des candidatures et les coûts de mise en œuvre finale (désormais appelés coûts de déploiement). Le plan traite ces points et divise les approbations en deux étapes : envoyer seulement maintenant une requête d'amendement budgétaire pour les coûts de déploiement (afin de mener le programme à la phase de lancement) ; puis, avec l'approbation du lancement du programme des nouveaux gTLD, approuver le plan de dépenses et de recettes associé au traitement et à l'évaluation des candidatures. Cette requête serait synchronisée afin de garantir qu'aucun retard ne soit engendré par le manque d'activités de disponibilité opérationnelle. Le nouveau plan exige également l'envoi d'une autre requête d'amendement budgétaire environ 90 jours avant le lancement du programme des nouveaux gTLD. Ces deux amendements budgétaires sont destinés à garantir que l'ICANN est totalement prête à traiter les candidatures au moment opportun, une fois que la version finale du guide de candidature aura été approuvée.

Phases budgétaires des nouveaux gTLD

1. Développement

Les coûts de développement (phase 1) sont inclus dans le projet de plan opérationnel et de budget de l'exercice 2011 diffusé auprès de la communauté pour commentaire (<http://www.icann.org/en/public-comment/#draft-budget>) et devrait être inclus dans le budget final de l'exercice 2011 qui sera soumis au conseil d'administration à Bruxelles.

Cette phase représente les activités nécessaires à la progression de la mise en œuvre des recommandations réglementaires sur les gTLD. Elle inclut la résolution de questions ouvertes¹, l'achèvement du guide de candidature, la gestion de la communication avec la communauté Internet, la conception et le développement des processus et systèmes nécessaires au

¹ Cette version corrigée a été publiée le 1er juin 2010. À la page 3 « Elle inclut l'achèvement du guide de candidature, puis la résolution de questions ouvertes » a été remplacé par « Elle inclut la résolution de questions ouvertes, l'achèvement du guide de candidature, ... »

traitement des candidatures conformément au guide de candidature final, et la conduite d'activités jugées à risque élevé ou dont l'achèvement nécessiterait davantage de temps.

Dans la documentation « Mise à jour de l'évaluation des coûts relatifs au programme des nouveaux gTLD » datant du 2 octobre 2009 (<http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/related-en.htm>), ces coûts se composaient des « Coûts de développement » et des « Coûts de traitement des candidatures – Fixes ». Des exemples limités de « Coûts de traitement des candidatures – Fixes » incluent le développement du système de candidatures TLD (TAS), des études économiques, des études d'évolutivité et une aide administrative et au déplacement pour le personnel.

Ces coûts seront financés à travers le processus budgétaire normal de l'ICANN et les coûts associés ont été mis en évidence dans les documents du plan opérationnel et du budget annuel de l'ICANN. Le projet de plan opérationnel et de budget de l'exercice 2011 reflète une estimation des coûts des gTLD à 6,7 millions de dollars qui couvrent les salaires, les services professionnels, les déplacements et les frais administratifs dans les activités principales suivantes :

Activité	Estimation des coûts
A) Résolution des problèmes restants et achèvement du guide de candidature	4,5 millions de dollars
B) Conception et développement des processus et systèmes de traitement des candidatures	1,3 millions de dollars
C) Communication	0,7 millions de dollars
D) Administration	0,2 millions de dollars
Total	6,7 millions de dollars

2. Déploiement

Anciennement appelé « Coûts de traitement des candidatures – Fixes », les coûts de déploiement requièrent une certitude liée au calendrier et représentent les coûts supplémentaires requis pour compléter la mise en œuvre des processus et systèmes d'évaluation des candidatures. De tels coûts incluent la campagne de communication mondiale, l'intégration de panels d'évaluation, l'embauche de personnel supplémentaire, le paiement de certaines licences de logiciel, la protection d'installations distinctes, etc. Ces activités peuvent être davantage séparées :

- a) Les activités qui nécessitent un niveau supérieur de certitude concernant le lancement du programme des gTLD. Par exemple, les dépenses relatives au programme de formation des panels d'évaluation ne seraient pas engagées tant que la date de lancement n'aura pas été approuvée.

- b) Les activités qui peuvent poursuivre une fois que nous avons la certitude que les conditions d'évaluation des candidatures sont pratiquement établies. Par exemple, nous devrions pouvoir finaliser les processus d'évaluation des candidatures et de gestion du programme, ou élaborer le programme de formation pour les panels d'évaluation car les conditions de traitement des candidatures ont subi peu de changements dans la nouvelle version du guide de candidature.

L'achèvement de plusieurs activités devrait prendre des mois, et repousser leur accomplissement risque de retarder le lancement du programme des gTLD, une fois approuvé. En s'appuyant sur des pratiques commerciales solides et la prudence financière, un équilibre des dépenses suivant l'achèvement de plusieurs activités doit être pris en considération.

Il est prévu que le budget de la phase 2 soit soumis à l'approbation dans l'exercice 2011 et, le cas échéant, certaines activités du traitement des candidatures seront complétées en parallèle avec les activités restantes de la phase 1. Ce budget sera financé par le fond de réserve de l'ICANN.

Les coûts de déploiement sont estimés à 2,6 millions de dollars. Ils couvrent l'embauche de personnel supplémentaire, les services professionnels, la communication, les déplacements, l'administration, et sont assignés dans les activités suivantes :

Activité	Estimation des coûts
A) Achèvement des activités de traitement des candidatures, y compris l'intégration du processus et les coûts de licences de logiciel	0,7 millions de dollars
B) Intégration de membres de commission, y compris l'élaboration et la dispense de formations	1,5 million de dollars
C) Campagne de communication mondiale	0,3 millions de dollars
D) Administration	0,1 million de dollars
Total	2,6 millions de dollars

Il est prévu que des coûts de la phase 1 (Développement) et de la phase 2 (Déploiement) soient récupérés via les frais de candidatures à hauteur de 185 000 dollars. Dans la documentation « Mise à jour de l'évaluation des coûts relatifs au programme des nouveaux gTLD » datant du 2 octobre 2009 (<http://www.icann.org/en/topics/new-gtlds/related-en.htm>), la récupération est estimée à environ 25 000 dollars par candidature.

3. Traitement des candidatures

Anciennement appelés « Coûts de traitement des candidatures – Variables », ils constituent les coûts nécessaires à l'acceptation et au traitement des candidatures aux nouveaux gTLD, aux procédures d'exécution des contrats, et aux vérifications de candidatures approuvées préalables à la délégation dans la zone racine.

Le budget relatif au traitement des candidatures (phase 3) sera approuvé séparément en tant que frais collectés et les coûts engagés pour les candidatures aux nouveaux gTLD seront pris en compte indépendamment des fonds généraux de l'ICANN. L'ICANN prévoit d'obtenir l'approbation pour ces fonds de phase 3 peu avant le début du programme car ils devraient être couverts par les frais de candidatures collectés et n'augmenteront pas le budget opérationnel net de l'ICANN.

Ces coûts varient selon le nombre de candidatures qu'une tâche donnée nécessite pour être complétée. Par exemple, un membre de commission chargé de l'évaluation technique est payé uniquement s'il reçoit une candidature à examiner. Les coûts salariaux (plus les facteurs indirects appropriés) associés à un membre du personnel de l'ICANN en vue d'exécuter une tâche spécifique pour une candidature donnée, ou le temps par candidature requis pour étudier et publier les résultats d'une note de panel sur une candidature, sont d'autres exemples.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées pour calculer le budget relatif au traitement des candidatures :

- Le budget est basé sur le traitement de 500 candidatures.
- La majeure partie des coûts, à l'exception des salaires du personnel et de certains coûts administratifs, devraient être variables. Par conséquent, les coûts vont fluctuer selon le nombre de candidatures reçues.
- Ce budget ne prend pas en considération l'impact sur les opérations de l'ICANN une fois que les nouveaux gTLD seront délégués. L'impact des gTLD supplémentaires sur les opérations existantes de l'ICANN sera analysé séparément.
- Le traitement de la majorité des candidatures devrait être « direct », tel que stipulé dans le guide de candidature (i.e. succès à l'évaluation initiale, aucune autre procédure d'évaluation requise, éligibilité pour poursuivre directement vers les étapes préalables à la délégation).
- Un faible pourcentage de candidatures sera considéré comme « hautement complexe » et nécessitera au moins une procédure supplémentaire après l'évaluation initiale (i.e. évaluation approfondie, conflit de chaînes, objections/règlement des différends). Une majorité de ce pourcentage sera éligible pour poursuivre vers les étapes préalables à la délégation.
- Les procédures préalables à la délégation incluent des procédures d'exécution de contrat qui nécessitent qu'une entreprise extérieure réponde aux besoins en ressources et aux contrôles préalables à la délégation menés par une tier^{ce} partie indépendante.
- Les frais de panel d'évaluation sont basés sur des frais proposés soumis par les candidats finaux.
- Pour qu'un candidat ait de grandes chances d'obtenir un remboursement et pour minimiser les coûts variables, certaines procédures d'évaluation seront menées avant qu'une candidature ne passe aux panels d'évaluation initiale restants. Ces procédures (vérifications du contexte, stabilité du DNS, révision de la similarité de chaînes par rapport aux noms réservés et aux TLD existants) sont réussies ou échouées, et ne disposent pas d'options d'évaluation approfondie.
- 5 % des candidatures soumises obtiendront un remboursement maximum (70 %) du fait de l'échec aux premières procédures d'évaluation ou suite à une demande de retrait du processus d'évaluation avant la fin de l'évaluation initiale.

- 5 % des candidatures soumises obtiendront un remboursement après l'évaluation finale mais avant la fin des procédures d'évaluation ultérieures auxquelles elles doivent être soumises ou pour lesquelles elles ont été sélectionnées.
- L'objecteur indépendant (IO) déposera des objections sur un petit pourcentage (5 %) des candidatures totales. Notez que l'ICANN couvrira tous les frais de préparation et de dépôt de l'objection engagés par l'IO.
- Le personnel permanent de l'équipe de gTLD sera principalement complété par des sous-traitants temporaires ou saisonniers. L'ICANN ne prendra pas en charge les frais d'embauche et les besoins en ressources du personnel permanent compétent devraient être moins importants que prévu. Cette hypothèse sera réévaluée à mesure que nous évoluons vers les sessions suivantes.

La première session prendra environ 18 mois. La deuxième session devrait s'ouvrir 12 mois après la clôture de la période de soumission des candidatures de la première session. Par conséquent, certains coûts (personnel, loyer, etc.) seront répartis entre la première et la deuxième session commençant au 16e mois de la première session. Le budget estimé pour 500 candidatures (première session) est le suivant :

Traitement des candidatures – Première session	Total (,000)
Frais de candidature (185 000 \$)	92 500 \$
Moins : coûts liés aux risques (dépenses extraordinaires à 60 000 \$)	(30 000 \$)
Coûts de développement (récupération à hauteur de 25 000 \$)	(12 500 \$)
Remboursements	(8 260,30 \$)
Revenu net	41 739,8 0 \$
Frais de fonctionnement	
Variable	
Déplacements et conférences	(83,20 \$)
Services professionnels	
1) Administration du programme	(2 047,90 \$)
2) Panels d'évaluation initiale	(18 306,60 \$)
3) Contrôle qualité	(2 462,50 \$)
4) Panels d'évaluation approfondie	(769,30 \$)
5) Objecteur indépendant	(4 687,50 \$)
6) Conflit de chaînes	(431,10 \$)
7) Pré-délégation	(6 300,40 \$)
Fixes	
Personnel – Équipe gTLD	(2 858,80 \$)
Personnel - Équipe de l'ICANN	(3 296 \$)
Administration	(311,90 \$)
Total des frais de fonctionnement	(41 555,10 \$)
Revenu net / (Perte)	184,6 0 \$

Approvisionnement et répartition des coûts

Le programme des nouveaux gTLD suivra les directives d'approvisionnement et de répartition des coûts de l'ICANN et soutiendra ses principes d'ouverture et de transparence. Les directives générales considèrent que :

- Les achats sont effectués en accord avec les statuts de l'ICANN et sont conformes aux politiques de déboursement.
- Les fournisseurs et prestataires de services sont équitablement et objectivement sélectionnés suivant les normes éthiques les plus élevées et les niveaux de divulgation appropriés.
- Les procédures de sélection sont établies avant toute décision spécifique afin de garantir l'équité et la transparence.

Par ailleurs, les directives de répartition des coûts garantissent que l'ICANN suit et fournit des rapports sur les revenus et les coûts liés au programme des nouveaux gTLD afin que des décisions de gestion appropriées soit prises. Le rapport de l'auditeur indépendant sur les rapports et le suivi des coûts des nouveaux gTLD est une garantie de responsabilité pour la communauté, établit la confiance institutionnelle dans le programme des nouveaux gTLD, et se conforme aux principes de responsabilité et de transparence de l'ICANN.

Ces directives précisent que le processus a été correctement développé afin de faciliter les rapports sur les coûts du programme des nouveaux gTLD et garantit que les coûts sont alloués aux diverses activités organisationnelles selon des méthodologies solides, bien considérées, documentées, facilement recalculées et vérifiées.